

# FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

## Objectifs

Cette formation permet de s'approprier les enjeux de la fonction de référent.

### Public Visé

Depuis le 1er janvier 2019, la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit l'obligation de nommer deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes

- Un référent au sein du CSE (entreprises de plus de 11 salariés)
- Un référent désigné par l'employeur (entreprises de plus de 300 salariés)

### Durée

**7.00** Heures en présentiel en présentiel  
**1** Jour

### Pré Requis

Aucun.

## Parcours pédagogique

### COMPRENDRE

- Approche juridique
- Approche psychologique du harcèlement

### PREVENIR : ENGAGER DES ACTIONS DE PREVENTION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- L'importance de la communication et de l'information
- Sensibilisation du personnel, de l'encadrement : échanges d'idées
- Articulation avec les RPS

### AGIR : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES SALARIES

- Les différents acteurs pouvant intervenir : qui sont les "soutiens" privilégiés dans l'entreprise ou à l'extérieur ? Et les relais : managers, RH...
- Agir face au harcèlement : que faire quand un cas est décelé ?

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre ce que recouvrent les notions de harcèlement sexuel, agissements sexistes et de harcèlement moral
- Prévenir : engager des actions de prévention au sein de l'entreprise
- Agir : orienter et accompagner les salariés

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports et d'échanges
- Confrontation des expériences des participants
- Supports numériques

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 2HAR-20240223

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)  
contact@groupelfc.com  
www.asfo grandsud.com



SIRET : 83420427300017  
Code APE : 8559A  
Organisme de formation enregistré sous le  
n°76310897031 auprès du Préfet de la Région Occitane.  
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

## Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialisé dans les Ressources Humaines

## Méthodes et modalités d'évaluation

Alternance d'apports théoriques et d'échanges, confrontation des expériences des participants, supports numériques.

## Modalités d'Accessibilité

Accès PMR